

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (partie 111 révoquée).

L'hon. M. GUTHRIE: Je prie le comité de lever sa séance, de faire rapport de l'état des travaux et de demander à siéger de nouveau. Je me suis rappelé que le département des assurances a proposé un autre amendement, qui n'a pas été inséré dans le bill, mais devrait l'être. Plus tard, dans la journée, je proposerai l'autre modification.

L'hon. M. ELLIOTT: Le ministre peut-il dire en substance quel est l'amendement projeté?

M. HACKETT: L'autre amendement vise simplement à faire concorder ce bill avec la loi de faillite. Les syndics doivent maintenant tous être patentés, et afin d'empêcher ceux qui dans le passé ont pu exploiter la loi de faillite de faire la même chose en ce qui concerne la loi des liquidations, il a été suggéré que tous les liquidateurs soient des syndics patentés.

M. le PRÉSIDENT SUPPLEANT (M. Ross): Monsieur Guthrie propose que le comité lève sa séance, fasse rapport de l'état des travaux et demande à siéger de nouveau.

L'hon. M. GUTHRIE: Aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.

Reprise de la séance

SUBSIDES

MINISTÈRE DES POSTES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Smith (Cumberland).

Ministère des Postes.—Service extérieur, \$31,451,100.

M. BRADETTE (texte): Monsieur le président, je désire renouveler la demande que j'ai adressée l'année dernière à l'honorable ministre des Postes (M. Sauvé), au sujet de l'inauguration d'un service postal au nord de Driftwood. J'avais alors transmis de la correspondance et une pétition à l'honorable ministre qui, j'en suis convaincu, a cette demande sous considération. Quarante à soixante familles autrichiennes et allemandes se trouvent éloignées de sept à huit milles du bureau de poste de Driftwood et le ministre comprend la difficulté que ces citoyens éprouvent à se procurer leur courrier. Je renouvelle ma demande à ce sujet. Dans le passé, je sais que le département des Postes a fait tout son possible pour donner un service convenable aux nouveaux centres de colonisation, dans le

Nord de l'Ontario. Un tel service est très important pour ces nouveaux centres. Le ministre comprendra la situation exacte s'il se rend compte que ces gens se trouvent dans l'impossibilité d'avoir leur courrier plus d'une fois ou deux par semaine. Si l'honorable ministre pouvait accéder à ma demande, ces gens-là seraient en mesure de recevoir régulièrement leur courrier.

L'hon. M. SAUVE: J'ai eu justement l'occasion de discuter cette question avec les officiers du département, la semaine dernière. Nous devons étudier la situation, en tenant compte de l'argent que nous avons à dépenser dans le cours de l'année. Nous sommes à faire le rajustement.

M. HURTUBISE: Je désire poser une question à l'honorable ministre. Je compte sur sa bienveillance pour m'éclairer à ce sujet. Je voudrais d'abord savoir si des réclamations lui ont été présentées par la "Dominion Railway Mail Clerks Association", de North-Bay, demandant l'abaissement de la limite d'âge pour leur pension, de 65 à 60 ans. J'ai reçu une lettre me priant de plaider la cause de ces employés auprès du ministre. Avant de continuer mes remarques, je désirerais savoir si semblable demande a été adressée au ministre.

L'hon. M. SAUVE: En effet, nous avons reçu une lettre à ce sujet, que nous sommes à considérer.

M. HURTUBISE: Monsieur le président, j'appuie fortement la requête de cette association. En ma qualité de médecin, je dois d'abord vous dire que ces employés vivent dans une atmosphère et dans des conditions tout à fait extraordinaires. Ils mènent une vie très irrégulière. Ils sont exposés à des dangers continuels, ils respirent la fumée de charbon toute leur vie et sont soumis à des vibrations continuelles durant leur travail. Je n'ai à ma disposition aucune statistique à ce sujet, mais je suis convaincu d'avance que, si nous pouvions obtenir de telles statistiques, elles établiraient que la moyenne de la vie, pour ces employés, est beaucoup moins longue que chez les ouvriers ordinaires. Je prie donc l'honorable ministre de considérer sérieusement cette demande.

L'hon. M. SAUVE: C'est justement le travail que l'on est à faire.

M. HURTUBISE: C'est sous considération?

L'hon. M. SAUVE: Oui.

M. HURTUBISE: Merci.

M. POULIOT: Monsieur le président, hier soir, je ne voulais pas effrayer le très ho-